

REUNION DU MERCREDI 2 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le deux octobre à 10 heures 16 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. JOSE SUEUR, MME NATHALIE TEMMERMAN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le président ouvre la séance.

Il précise qu'une photo de la nouvelle assemblée départementale aura lieu à la fin de cette réunion et informe ses collègues que M. SUEUR intègre la 1^{ère} commission.

M. le président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. Didier POTEL pour Mme Françoise RAGUENEAU, M. Stéphane HAUSSOULIER pour Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, Mme Virginie CARON-DECROIX pour M. Franck BEAUVARLET;

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

M. le Président rend hommage à M. Jacques CHIRAC, ancien président de la République française décédé le 26 septembre dernier.

Il souligne la figure "politique exceptionnelle qui marquera l'histoire contemporaine", selon lui.

Une minute de silence est observée en sa mémoire.

Il évoque ensuite l'incendie survenu dans l'usine Lubrizol, classée SEVESO, dans l'agglomération rouennaise, dont les conséquences environnementales, économiques et sociales non connues à ce jour, seront évidemment importantes pour le territoire de la Seine Maritime et de ses voisins, notamment les 39 communes de la Somme directement identifiées à ce jour.

Il propose à l'ensemble des ses collègues de cosigner un courrier d'interpellation au Premier ministre afin de faire toute transparence sur ce sinistre et d'obtenir l'assurance d'une part d'une indemnisation à l'euro près des pertes de production subies notamment par les agriculteurs et les maraîchers et d'autre part d'un accompagnement spécifique des populations et territoires touchés.

Il rappelle ensuite l'objet de la présente réunion, à savoir l'examen du budget supplémentaire qui constitue un budget d'ajustement, de report et d'intégration des résultats.

Il informe ses collègues que, dès le prochain budget primitif, les séances d'ouverture feront l'objet d'une retransmission sur internet, et que pour ce faire le règlement intérieur sera modifié. Il ajoute qu'à l'avenir les rapports seront présentés par politique publique pour une meilleure lisibilité.

Conscient de l'urgence climatique, il réaffirme l'engagement de la collectivité en faveur de la protection de l'environnement, notamment au travers des Espaces Naturels sensibles.

Il fait part ensuite de ses craintes face à certaines mesures gouvernementales qui mettent à mal la ruralité; et pressent un automne socialement "agité" dans le contexte des élections municipales à venir .

Revenant à l'avenir des Départements, il regrette le report au printemps prochain de la réforme des finances publiques, prévue cet l'automne, report qui laisse les départements dans l'incertitude.

Suite à l'adoption de la loi LOM, il se félicite de n'avoir pas cédé à la pression du retour aux 90 km/h sur les routes départementales et dit attendre la parution des décrets d'application pour soumettre cette question au débat et à la lumière des données d'accidentologie.

Concernant les mineurs non accompagnés, alors que le Département accueille 50 mineurs supplémentaires par rapport à 2018, les recettes de l'Etat sont divisées par 4; les crédits nécessaires à la prise en charge de ces jeunes ayant été assumés par le Département seul.

Il se félicite de l'action du Département dans le domaine des solidarités et cite à cet effet un meilleur accompagnement des jeunes majeursn la création d'un service public de l'insertion, l'accompagnement des services d'aide à domicile et des moyens supplémentaires pour les EHPAD.

Il informe l'assemblée une augmentation du tarif horaire de l'APA pour les SAAD en CPOM pour le porter à 21 € au 1er janvier 2020.

Il souligne toutefois le caractère structurellement déficitaire des SAAD mais veut offrir une prise en charge digne aux personnes âgées dépendantes. Pour ce faire, il dit compter sur le financement du 5ème risque annoncé par le Président de la République.

Il affirme que le Département joue pleinement son rôle d'acteur des solidarités de proximité par sa démarche d'innovation participative associant ainsi les usagers et les agents à la réflexion.

Puis, M. le président présente les points principaux du BS 2019 q savoir l'ajustement des crédits ouverts au BP et intégrant les résultats constatés au compte administratif ; il liste les différentes autorisations de programme prévues notamment pour l'Abbatiale de Saint-Riquier, la signalétique de la véloroute.

Sur la question des dépenses d'investissement M. le Président en dresse la liste et indique qu'elles portent principalement sur les moyens généraux de la collectivité, les infrastructures, les collèges et la politique territoriale, et les aides à l'investissement apportées à la ligue de football des Hauts de France pour la construction d'un centre technique d'accueil et de formation et pour le siège mutualisé du comité de la Somme et de la Ligue régionale de tennis à Amiens.

Quant à la section de fonctionnement, sans être exhaustif, M. le Président cite les principaux ajustements de crédit portant sur les allocations RSA, le plan pauvreté et la prise en charge des MNA. Les dépenses nouvelles concernent la participation de la collectivité au tire de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées et la démarche d'innovation.

Il aborde également de manière rapide quelques mouvements comptables et indique que le solde de l'ensemble des mouvements budgétaires de ce BS permet de dégager un excédent de financement de 67,4 M € qu'il propose d'affecter aux dépenses imprévues de fonctionnement à hauteur de 37,4 M€ et à la réduction de l'emprunt d'équilibre pour 30 M€.

Il se félicite de la réduction de l'encours de dette qui permet d'anticiper pour 2020 la baisse des dotations de l'Etat, cette réduction étant le fruit des efforts de la collectivité.

En conclusion, il se félicite que le rétablissement des finances départementales depuis 2015 autorise au DOB la fixation d'axes de progrès qui seront au bénéfice des agents et de l'ensemble des Samariens pour investir " tous les champs du possible avec lucidité".

M. LEC adresse ses premiers propos aux populations touchées par le nuage nocif de l'usine Lubrizol et se joint à la démarche d'interpellation du Gouvernement voulue par M. le président. Il suggère que les maires des 39 communes concernées de la Somme se joignent à l'action engagée devant le Parquet de Rouen de manière à accéder au dossier de l'enquête préliminaire.

Il s'interroge à cette occasion sur la sécurité du site nucléaire de Penly et demande que lors d'une prochaine session les représentants des pouvoirs publics puissent s'exprimer sur ces questions.

Il se félicite de la retransmission à venir de certaines séances publiques sur les réseaux sociaux et demande à ce que l'opposition soit associée à la refonte du règlement intérieur.

Il qualifie le budget supplémentaire de budget primitif "bis" car il persiste dans la thésaurisation en faveur des banques alors que ces fonds pourraient bénéficier aux Samariens.

Il dénonce un investissement dans les collèges gelé et regrette l'inaction, selon lui, de la commission spéciale sur la sectorisation des collèges.

Il déplore le refus de M. le Président de recourir à l'emprunt dans un contexte de taux historiquement bas.

Il regrette que les impôts des citoyens ne soient pas utilisés mais engrangés et prédit que l'État en le constatant pourrait remettre en cause le montant de ses dotations.

Il qualifie M. le Président d'Harpagon attaché à sa cassette.

M. LEC constate ensuite avec inquiétude le déclin et la mise en sommeil du Conseil départemental de la Somme qui profitent à d'autres personnes publiques dont les compétences et l'aire d'influence s'étendent. Ce dernier constat démontrant, selon lui, la nécessité d'un changement de gestion.

Il fait ensuite état des vœux déposés par l'opposition de Gauche; il indique s'associer en outre au vœu de la majorité sur les zones de revitalisation rurale.

Il souligne que son groupe n'a pas déposé à nouveau un vœu sur la création d'un budget participatif car il est dans l'attente de la constitution d'un groupe de travail ad hoc.

Abordant la question du transport des élèves handicapés évoquée lors de la dernière réunion, M. LEC indique avoir saisi M. le Directeur général des services à ce sujet et demande confirmation du règlement des difficultés.

Il suggère dans le cadre de la passation des marchés de transport de choisir le mieux disant et éventuellement de passer par des marchés de gré à gré.

En conclusion, il a affirmé son soutien au projet "Vallée de Somme" devenu "Vallée Idéale" et demande qu'un des sites soit baptisé du nom de son initiateur M. Christian Manable

Mme LEPRESLE exprime sa grande inquiétude suite à l'incendie de l'usine chimique Lubrizol et notamment quant à ses conséquences sur l'environnement et les nappes phréatiques.

Elle regrette l'assouplissement des règles de sécurité des installations classées depuis 2018 et juge que le Département doit exiger de l'Etat que toute la lumière soit faite sur les composants de la suie. Elle se réjouit de l'initiative de M. le Président à ce sujet.

Elle déplore depuis 40 ans, malgré toutes les informations scientifiques, l'inaction écologique des dirigeants politiques.

Elle dénonce l'absence de proposition du Département de la Somme pour faire preuve d'innovation en matière écologique sur son territoire.

Puis, elle attire l'attention de ses collègues sur la situation financière de l'association "Maison du Vimeu Vert" qui n'a pas pu honorer le versement des salaires de ses aides à domicile en août dernier. Elle demande une aide exceptionnelle et la réalisation d'un audit sur cette structure.

Elle se félicite des rapports portant d'une part sur la véloroute et d'autre part sur le soutien à l'agriculture biologique.

Elle se dit enfin optimiste même si elle ironise en conclusion sur l'utilité de la mise en réserve de 37 M€ en cas de catastrophe écologique.

En conclusion, Mme LEPRESLE fait état des vœux auxquels son groupe est associé.

M. RENAUX dénonce la politique de rigueur et d'austérité menée par l'actuelle majorité depuis 2015 qui selon lui affaiblit fortement le service public départemental. Selon lui, ce budget supplémentaire démontre la solubilité des actions de la majorité dans la politique gouvernementale.

Il estime qu'il convient de replacer l'humain au cœur des politiques départementales en cassant, à l'approche du débat d'orientation budgétaire la tirelire que M. le président a constituée.

Il conclut en citant les propos de M. Jacques CHIRAC du 17 février 1989 sur la fracture sociale.

Mme WYBO dénonce une rentrée antisociale marquée par la violence à l'égard des pompiers, des agriculteurs notamment.

Elle estime que le mouvement des gilets jaunes a démontré l'obligation pour les acteurs politiques de s'orienter vers les attentes des populations.

Elle juge le budget supplémentaire cohérent.

Mme WYBO exprime à nouveau sa position sur la prise en charge des mineurs non accompagnés qu'elle qualifie d'immigration illégale massive et constate que le Département assume des dépenses supplémentaires pour cette politique.

Elle rappelle que deux questions orales ont été déposées par son groupe pour cette séance l'une sur le transport des élèves handicapés et l'autre sur le montant excessif selon elle de la démarche d'innovation managériale.

Puis, Mme WYBO revient sur le refus de la collectivité de valider le plan régional des déchets, marqué par le laxisme en termes de santé publique.

Ensuite Mme WYBO dit s'associer au courrier commun adressé au gouvernement suite au drame de l'usine Lubrizol.

Elle rappelle que son groupe a également déposé un amendement au rapport 19.3.14 afin de rétablir l'équilibre dans la politique d'aide aux communes.

Elle affirme qu'elle apportera son soutien à certains vœux mais s'abstiendra sur ceux qu'elle estime marqués par le clientélisme à l'égard des écologistes.

En conclusion, Mme WYBO rend à son tour hommage à l'ancien chef de l'Etat M. Jacques CHIRAC;

Mme ESTEBAN dénonce une politique d'austérité menée depuis 2015 avec l'obsession de la dette publique et du bas de laine alors que des besoins en matière de solidarité existent sur le territoire. Elle s'oppose à une logique comptable et austère devant les politiques gouvernementales.

Elle partage les inquiétudes de ses collègues quant à la situation et au devenir du service d'aide à domicile de l'association du Vimeu Vert.

Après avoir invité M. le Président à "casser sa cagnotte", elle indique que son groupe ne votera pas le budget supplémentaire.

Mme de WAZIERS déplore le manque de respect qui se fait jour à l'égard des maires, des forces de sécurité, des pompiers et même des agriculteurs.

Au nom du groupe "Unis pour la Somme", elle félicite M. le président du choix stratégique proposé au BS. A ceux qui citent Molière et Harpagon, elle oppose Jean de la Fontaine et "La cigale et la fourmi". Elle souligne l'accélération des investissements en faveur de l'amélioration de la sécurité de la voirie, des aides aux communes, et des travaux dans les collèges.

Elle cite également l'utilisation des excédents à la réduction de la dette, démontrant une gestion prudente et intelligente.

Elle informe l'assemblée du dépôt d'un vœu pour la lutte contre la myriophylle, plante invasive.

Elle rappelle que le BS est aussi l'occasion d'augmenter les moyens consacrés à certaines actions sociales et insiste plus particulièrement d'une part, sur le RSA dont les revalorisations, annoncées par le gouvernement, sont supportées par les contribuables départementaux, et d'autre part sur l'accroissement des dépenses pour les mineurs non accompagnés non compensées par l'Etat.

Elle dénonce l'effet de ciseaux constitutif d'une double peine pour la collectivité. Elle fait part également de son inquiétude face au projet de transfert aux communes de la taxe sur le foncier bâti, privant les départements d'une ressource.

Revenant sur le budget supplémentaire, elle affirme que le devoir d'avenir ne peut s'envisager sans le devoir d'innovation et remercie à ce sujet l'ensemble des agents départementaux pour leur investissement.

Mme de WAZIERS conclut son propos par un hommage appuyé à M. Jacques CHIRAC véritable élu de terrain dont la proximité, l'attention et l'écoute inspirent.

Mme HIVER fait observer à M. LEC qu'en tant qu'ancien président de la commission des finances, il ne peut ignorer que les collectivités ne déposent pas d'argent à la banque mais que leurs fonds sont gérés par le Trésor Public.

S'agissant de la question de l'emprunt d'équilibre de 30 M €, elle indique qu'il est désormais inutile puisque les résultats sont repris.

Sur la question des appels d'offres relatifs au transport des élèves handicapés, Mme HIVER précise que le choix est déjà opéré sur la base du "mieux disant" et que le marché est alloté en secteurs géographiques. Elle ajoute que les membres de l'opposition sont représentés en CAO.

Mme DAMIS-FRICOURT constate l'autosatisfaction de la majorité quant aux politiques menées. Elle se félicite toutefois de la retransmission future des débats de cette assemblée. Elle fait part de sa préoccupation quant à la situation de l'association du Vimeu Vert.

Elle exprime son soutien aux forces de l'ordre dont les conditions de travail s'avèrent de plus en plus difficiles dans le contexte actuel de contestation sociale mais déclare avoir également une pensée pour tous les manifestants blessés ou mutilés et plus particulièrement pour Steve, le jeune homme décédé à Nantes lors de la dernière fête de la musique.

En tant que vice-président en charge de l'autonomie, M. DEWAELE apporte toutes les précisions sur la situation de l'association du Vimeu Vert qu'il a découvert dans la presse et déplore le manque d'anticipation.

Il affirme que le modèle associatif doit être défendu mais doit se réorganiser et ne pas refuser la main tendue de l'autre association l'Entraide Familiale.

Il souligne la position constructive de l'ensemble des acteurs et élus de ce territoire.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT, élue concernée, déplore n'avoir jamais été conviée au conseil d'administration de l'association Vimeu Vert ni même alertée de la situation.

Elle apporte son soutien aux salariés de cette association aujourd'hui en grande souffrance et remercie M. DEWAELE et les services de leur grande réactivité.

M. JARDE fait amende honorable et reconnaît qu'une baisse de la vitesse autorisée a pu réduire l'accidentologie comme le démontre un récent rapport.

Enfin, il souhaite que le Département s'engage activement dans la lutte contre le fléau du suicide car la Somme s'avère gravement touchée.

Mme MAILLE-BARBARE se dit touchée par les propos de M. LEC mettant en cause l'action de la commission sur la sectorisation, co-présidée par elle-même et M. STOTER, et rappelle le travail effectué par cette dernière à l'aide des services de la collectivité et en collaboration avec les services de l'Éducation nationale.

Elle rappelle l'augmentation depuis 2015 des crédits consacrés à l'entretien et à la maintenance des collèges ainsi que l'élaboration d'un véritable programme pluriannuel d'investissement à la hauteur des besoins.

M. le président invite Mme LEPRESLE à la patience dans la mise en oeuvre des politiques et lui fait observer qu'elle ne dispose pas du monopole de l'écologie et de la connaissance des difficultés sociales.

Il souligne que l'innovation est de penser que la résolution des problèmes ne relève pas d'un seul acteur ou d'un intérêt particulier.

En conclusion, M. le Président affirme porter l'ambition d'une résolution des difficultés par la construction de politiques lucides.

Il invite à ce propos M. LEC à la lecture du livre de M. Attali "Eloge de la lucidité".

Mme DELETRE en sa qualité de secrétaire de séance donne lecture des 7 vœux et de l'amendement déposés.

M. le président indique à M. CASIER que l'examen des rapports pourrait suivre l'ordre des commissions, en fonction des disponibilités des rapporteurs.

Mme MARCHAND rappelle que la fête du rail se tiendra ce week-end à Longueau et y invite chaleureusement ses collègues. Elle remercie le Département du soutien apporté à cette manifestation.

A son tour, Mme DENIS signale que le 12 octobre prochain aura lieu la première convergence vélo picarde dans la Somme

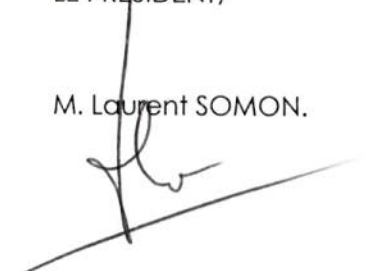
M. le président lève la séance.

(La séance est levée à 12 heures 09) .

.....

LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON.



LA SECRETAIRE,

Mme Margaux DELETRE

